

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	41 (1912)
Heft:	1
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Université.* — Nous donnons ci-après la statistique des étudiants immatriculés à l'Université pour le semestre d'hiver 1911-12. Entre parenthèses sont les chiffres correspondants du semestre d'été de 1911.

Le total des étudiants immatriculés est de 603 (560 en été 1911); l'augmentation est ainsi de 43 étudiants.

La faculté de théologie compte 240 (230) étudiants; la faculté de droit, 128 (117); la faculté des lettres, 114 (100); la faculté des sciences, 121 (113).

Au point de vue de la nationalité, il y a 178 Suisses (175) et 425 étrangers (385).

Les cantons de la Suisse sont représentés parmi les premiers de la manière suivante : *Fribourg*, 61 (47); *Saint-Gall*, 21 (28); *Lucerne*, 17 (21); *Valais*, 16 (14); *Tessin*, 12 (13); *Argovie*, 10 (9); *Grisons* 10 (8); *Schwyz*, 7 (8); *Berne*, 6 (6); *Soleure* 4 (5); *Zoug*, 3 (2); *Bâle-Campagne*, 2 (3); *Thurgovie*, 2 (2); *Neuchâtel*, 2 (1); *Glaris*, *Nidwald*, *Obwald*, *Uri* et *Vaud* sont représentés chacun par 1 étudiant. Les cantons d'*Appenzell*, *Genève*, *Schaffhouse* et *Zurich* n'ont pas d'étudiants à l'Université de Fribourg.

Les 425 étudiants étrangers appartiennent aux nationalités suivantes : Allemagne 111 (110); Russie (Pologne et Lithuanie), 92 (75); France, 48 (51); Bulgarie, 39 (29); Autriche, 24 (25); Italie, 18 (23); Grande-Bretagne et Irlande 16 (14); Hongrie, 16 (12); Hollande, 7 (7); Turquie, 7 (6); Espagne, 7 (5); Luxembourg, 6 (5); Portugal, 9 (4); Etats-Unis, 20 (25); plus un étudiant de chacun des pays suivants : Grèce, Brésil, Mexique, Serbie et Belgique.

Berne. — Le synode scolaire s'est réuni le 2 décembre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil. M. Rufer, maître secondaire à Nidau, a été appelé à remplacer M. Anderfuhrén dans le bureau du synode. M. Schenk, directeur des écoles de la ville de Berne, propose de remettre à une autre session l'examen d'un projet de règlement sur les écoles complémentaires de jeunes filles. M. Schneider, maître secondaire à Langenthal, parle des principes à introduire dans une nouvelle loi sur les écoles de couture; les propositions qu'il fait, provoquent une longue discussion jusqu'à une heure de l'après-midi, de sorte que le rapport sur la protection de l'enfance dût être remis à une séance ultérieure.

Westphalie. — L'Evêque de Paderborn a décrété que les étudiants en théologie suivraient, dorénavant, un cours de pédagogie de deux semestres et que, à l'examen final, ils seraient interrogés sur les matières faisant l'objet de ce cours.

